

# Procédure file

| Informations de base  |                |
|---|----------------|
| BUD - Procédure budgétaire  | 2014/2161(BUD) |
| Procédure terminée  |                |
| Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Serbie, en Croatie et en Bulgarie en 2014 |                |
| Voir aussi <a href="#">2014/2163(BUD)</a>   |                |
| Sujet<br>3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité<br>8.70.60 Budgets annuels antérieurs   |                |
| Zone géographique<br>Serbie, à partir de 06/2006<br>Bulgarie<br>Croatie                               |                |

| Acteurs principaux                                     |                                    |   |                    |
|--|------------------------------------|---|--------------------|
| Parlement européen                                     | Commission au fond                 | Rapporteur(e)   | Date de nomination |
|  | <b>BUDG</b> Budgets                |  <a href="#">FERNANDES José Manuel</a> | 21/10/2014         |
| Conseil de l'Union européenne<br>Commission européenne | Commission pour avis               | Rapporteur(e) pour avis   | Date de nomination |
|  | <b>REGI</b> Développement régional | La commission a décidé de ne pas donner d'avis.   |                    |
|  | DG de la Commission                | Commissaire   |                    |
|  | <a href="#">Budget</a>             | GEORGIEVA Kristalina  |                    |

| Evénements clés |  |   |        |
|-----------------|--|---|--------|
| 17/10/2014      | Publication du document de base non-législatif     | <a href="#">COM(2014)0648</a>   | Résumé |
| 23/10/2014      | Annonce en plénière de la saisine de la commission |   |        |
| 15/12/2014      | Vote en commission                                 |   |        |
| 15/12/2014      | Dépôt du rapport budgétaire                        | <a href="#">A8-0075/2014</a>  | Résumé |
| 17/12/2014      | Résultat du vote au parlement                      |  |        |
| 17/12/2014      | Décision du Parlement                              | <a href="#">T8-0094/2014</a>  | Résumé |
| 18/12/2014      | Adoption du projet du budget par le Conseil        |   |        |
| 18/12/2014      | Fin de la procédure au Parlement                   |   |        |
| 17/03/2015      | Publication de l'acte final au Journal officiel    |   |        |

| Informations techniques                |   |
|--|---|
| Référence de procédure                 | 2014/2161(BUD)                            |
| Type de procédure                      | BUD - Procédure budgétaire                |
| Sous-type de procédure                 | Mobilisation des fonds                    |
|  | Voir aussi <a href="#">2014/2163(BUD)</a> |
| Autre base juridique                   | Règlement du Parlement EP 159             |
| Etape de la procédure                  | Procédure terminée                        |
| Dossier de la commission parlementaire | BUDG/8/01777                              |

| Portail de documentation                |  |                               |            |    |        |
|---|--|-------------------------------|------------|----|--------|
| Document de base non législatif         |  | <a href="#">COM(2014)0648</a> | 17/10/2014 | EC | Résumé |
| Projet de rapport de la commission      |  | <a href="#">PE541.357</a>     | 10/12/2014 | EP |        |
| Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture |  | <a href="#">A8-0075/2014</a>  | 15/12/2014 | EP | Résumé |
| Texte budgétaire adopté du Parlement    |  | <a href="#">T8-0094/2014</a>  | 17/12/2014 | EP | Résumé |

| Acte final  |        |
|---|--------|
| <a href="#">Décision 2015/437</a><br><a href="#">JO L 072 17.03.2015, p. 0007</a> | Résumé |

## Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Serbie, en Croatie et en Bulgarie en 2014

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité pour aider la Serbie, la Croatie et la Bulgarie touchées par des inondations en 2014.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : le [règlement \(UE, Euratom\) n° 1311/2013 du Conseil](#) fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, et notamment son article 10, permet de mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne, à concurrence d'un plafond annuel de 500 millions EUR (prix de 2011), au-delà des plafonds des rubriques concernées du cadre financier.

Sur la base des demandes d'intervention présentées par la Serbie, la Croatie et la Bulgarie, l'aide du Fonds, qui repose sur l'estimation des montants totaux des dommages causés, est calculée comme suit:

- Dommages directs Serbie : 1.105,622 millions EUR;
- Dommages directs Croatie : 297,629 millions EUR;
- Dommages directs Bulgarie : 311,328 millions EUR.
- Aide proposée : Serbie : 60.224.605 EUR ; Croatie : 8.959.725 EUR ; Bulgarie: 10.542.110 EUR.

Total : 79.726.440 EUR

Après examen des demandes, et compte tenu du montant maximal envisageable pour le soutien du Fonds, ainsi que de la marge existant pour la réaffectation de crédits, la Commission propose de mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne pour un montant total de 79.726.440 EUR.

La Commission présente un [projet de budget rectificatif](#) (PBR) afin d'inscrire dans le budget 2014 les crédits d'engagement et de paiement spécifiques. En cas de désaccord, une procédure de trilogue est engagée, conformément au point 11 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière.

## Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Serbie, en Croatie et en Bulgarie en 2014

La commission des budgets a adopté le rapport de José Manuel FERNANDES (PPE, PT) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, conformément au point 11 de [l'accord interinstitutionnel](#) (All) du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (inondations en Serbie, Croatie et Bulgarie).

Les députés rappellent qu'en application du point 11 de l'All, la Commission peut proposer de mobiliser le Fonds de solidarité de l'UE en faveur de la Serbie et de la Croatie, en proie à des inondations en mai 2014, et de la Bulgarie, en proie des inondations en juin 2014.

Le Fonds vise à exprimer la solidarité de l'UE à l'égard de la population de régions touchées par ces catastrophes. Les députés appellent dès lors le Parlement à approuver la décision annexée au projet de résolution afin de mobiliser une somme de 79.726.440 EUR en crédits d'engagement sur l'exercice 2014 et la même somme en crédits de paiement sur l'exercice 2015.

## Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Serbie, en Croatie et en Bulgarie en 2014

---

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité pour aider la Serbie, la Croatie et la Bulgarie touchées par des inondations en 2014.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2015/437 du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne.

CONTENU : le [règlement \(UE, Euratom\) n° 1311/2013 du Conseil](#) fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, et notamment son article 10, permet de mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne, à concurrence d'un plafond annuel de 500 millions EUR (prix de 2011), au-delà des plafonds des rubriques concernées du cadre financier.

Sur la base des demandes d'intervention présentées par la Serbie, la Croatie et la Bulgarie, l'aide du Fonds, qui repose sur l'estimation des montants totaux des dommages causés, est calculée comme suit pour venir en aide à ces pays touchés par de graves inondations:

- Dommages directs Serbie : 1.105,622 millions EUR;
- Dommages directs Croatie : 297,629 millions EUR;
- Dommages directs Bulgarie : 311,328 millions EUR.

Aide proposée : Serbie : 60.224.605 EUR ; Croatie : 8.959.725 EUR ; Bulgarie: 10.542.110 EUR.

Total : 79.726.440 EUR

En conséquence, le Parlement européen et le Conseil décident de mobiliser une somme de 79.726.440 EUR en crédits d'engagement au titre du Fonds de solidarité de l'UE pour l'exercice 2014.

La même somme en crédits de paiement est mobilisée au titre du Fonds de solidarité de l'UE pour l'exercice 2015.

Un [budget rectificatif](#) (BR) est adopté parallèlement pour inscrire formellement le montant visé en engagements au budget 2014.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 17.12.2014.

## Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Serbie, en Croatie et en Bulgarie en 2014

---

Le Parlement européen a adopté par 665 voix pour, 30 voix contre et 8 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, conformément au point 11 de [l'accord interinstitutionnel](#) (All) du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (inondations en Serbie, Croatie et Bulgarie).

Le Parlement rappelle que l'Union européenne a créé un Fonds de solidarité pour exprimer sa solidarité à l'égard de la population de régions touchées par des catastrophes.

Le Parlement approuve dès lors la décision annexée à la résolution afin de mobiliser une somme de 79.726.440 EUR en crédits d'engagement sur l'exercice 2014 et la même somme en crédits de paiement sur l'exercice 2015 en vue de venir en aide à la Serbie, à la Croatie et à la Bulgarie.